

DATE DE PUBLICATION : 5 mars 2013

**ARRÊTÉ N° A-2013-01 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 22 FÉVRIER 2013**

relatif au déclassement du domaine public et à l'autorisation de cession
d'un ensemble immobilier

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE FRANCE,

Vu les articles L. 142-2 et L. 144-2-1 du *Code monétaire et financier*,
Vu les articles L. 2141-1 et L. 2141-2 du *Code général de la propriété des personnes publiques*,
Vu l'arrêté n° A-2011-06 du Conseil général pris le 29 avril 2011,

Après en avoir délibéré dans sa séance du 22 février 2013,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le bien immobilier situé 77 rue Royale et 54 rue Sainte Catherine à Lille (59), constitué par un hôtel particulier ayant abrité d'anciens logements de fonction et ses dépendances, est déclassé du domaine public et peut être vendu. L'hôtel particulier est déjà désaffecté. La désaffectation des dépendances interviendra au plus tard le 31 décembre 2013.

Article 2 : Le gouverneur de la Banque de France est chargé de l'application du présent arrêté qui est publié au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris le 22 février 2013

Pour le Conseil général :

Le gouverneur de la Banque de France, président

Christian NOYER